

Surveillance de la zone maritime nationale

Un accord de partenariat signé pour assurer la continuité

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

Les signataires sont les ministres de la Défense nationale, Rose Christiane Ossouka Raponda, de la Pêche, Biendi Maganga Moussavou, et de la Mer, Lee White.

LES ministres de la Défense nationale, Rose Christiane Ossouka Raponda, de la Pêche, Biendi Maganga Moussavou, et de la Mer, Lee White, ont procédé, le mardi 9 juillet 2019, à la signature d'un accord de partenariat aux fins d'assurer la continuité de la surveillance de la

zone maritime nationale. Conformément à la vision du président de la République, Ali Bongo Ondimba, pour la préservation de notre souveraineté nationale, cette signature s'inscrit dans le cadre du développement de l'opération Albacore, du nom d'une des espèces de thon pêchées dans les eaux gabonaises. Un partenariat public-privé avec l'ONG américaine "Sea Shepherd", a été inauguré il y a 3 ans déjà, avec pour mission le contrôle et la surveillance, et d'aider notre pays à lutter contre la pêche illégale. L'opération Albacore



L'échange de documents entre Biendi Maganga Moussavou (Pêche), Rose Christiane Ossouka Raponda (Défense nationale) et Lee White (Mer).

consiste en des patrouilles en mer réalisées par le navire "M/Y Bob Barker", appuyé par des patrouilleurs de la Marine nationale, ainsi que

par des survols aériens du programme Gabon Bleu opérés par l'armée de l'air gabonaise. Conforté par les résultats des précédentes éditions qui ont constaté notamment le prélèvement illégal d'importantes espèces sensibles et quelques infractions aux règles et conventions internationales, ce partenariat va permettre de poursuivre les missions de contrôle et la formation des personnels gabonais de l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN), de l'Agence nationale de la pêche et de l'aquaculture (ANPA) ainsi que de la Marine na-

tionale, en vue du respect des lois et de la conservation des milieux vitaux dans lesquels évoluent les thonidés. Les trois personnalités se sont donc réjouies de cette collaboration active en vue de faire décroître la pêche abusive du thon. Selon les statistiques de l'Organisation pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT), près de 20% de l'ensemble des captures de thon dans l'océan atlantique proviennent de la zone de pêche du Gabon, faisant de notre pays un site majeur pour cette industrie internationale.

Trois questions au... ministre de la Fonction publique

Madeleine Berre : " Le gel des concours est une décision de bonne gouvernance "

Propos recueillis par E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

L'union. Madame la ministre, vous venez d'effectuer une visite au complexe ENA-EPCA, quel était le but de cette initiative ?

Madeleine Berre : Le but de cette visite était de prendre la mesure de l'endroit où se trouvent les deux outils de formation de l'administration publique qui sont sous ma tutelle. Prendre la mesure des conditions de travail, parce que le gouvernement, sous les orientations du chef de l'État Ali Bongo Ondimba, a pour ambition de faire de l'administration publique un axe de performance et d'efficacité. Avec les personnels de ces deux établissements, nous avons l'ambition de redéfinir les contenus pédagogiques en intégrant la formation continue et qualifiante, non diplômante. Nous voulons effectivement que l'ENA et l'EPCA soient des outils de formation dédiés à la qualité du service au sein de l'administration publique. Nous avons pris la mesure, nous nous sommes rendu compte qu'il y a des grands travaux à faire et j'ai donné instructions aux responsables de faire un état des lieux de sorte à ce que nous puissions profiter de la période de gel pour mettre en place le cadre organique (les statuts des deux écoles), mettre à jour les conditions de travail et revoir les modules de formation qui pourraient être offerts à l'ensemble de l'administration, pas forcément et uniquement à ceux qui viennent pour obtenir un diplôme.

Le gel des concours dans l'administration publique pour une période de trois ans est diversement interprété au sein de l'opinion, Qu'est-ce qui explique cette mesure ?
Le gel est une décision de bonne gouvernance. Nous



La ministre Madeleine Berre : Le gel des concours est une décision de bonne gouvernance .

nous sommes rendu compte à un moment donné que nous recrutions et mettions sur le marché des promotions qui n'avaient pas la certitude d'être recrutées. Nous souhaitons aujourd'hui recruter selon les besoins de l'administration. Jusqu'à présent, on organisait des concours à tout va, sans se rassurer en amont si les for-

mations qui vont suivre correspondent réellement aux besoins de chaque ministère. La conséquence de cela est le stock des personnels diplômés pour lesquels les administrations n'ont pas d'espace pour les absorber. L'ambition du gouvernement est donc de lier à la fois l'expression des besoins des ministères et les formations délivrées, de manière à ce que les promotions ne se heurtent plus au problème d'intégration. Ce sont les objectifs du gouvernement qui souhaite avoir une bonne maîtrise de nos ressources humaines.

Autre point qui préoccupe les agents publics est celui du recensement biométrique initié par le gouvernement. Que répondez-vous à ceux qui pensent qu'il s'agit d'une opération de trop ?

La différence avec les autres recensements est que nous procéderons cette fois à une analyse qualitative. L'objectif ici n'est pas de recenser ou dénombrer pour obtenir à la fin un chiffre. L'objectif est non seulement de savoir combien d'agents avons-nous, mais aussi de connaître leurs situations respectives de manière à ce que nous puissions bâtir une véritable politique de gestion de ressources humaines. Au-delà de tout, nous ne devons pas avoir la masse salariale uniquement sur le prisme du nombre, nous devons plutôt l'avoir sous le prisme de la gestion et de la qualité des ressources humaines que nous avons. Autrement dit, nous faisons un recensement pour savoir qui est là et où il se trouve. Cette opération se déroule en plusieurs étapes. Après l'étape biométrique, il y aura l'étape d'analyse des fiches qui nous permettront de savoir la mobilité de l'agent. C'est une démarche qualitative, participative. Nous avons mis en place une commission de travail avec les partenaires sociaux de l'administration. Nous travaillerons main dans la main pour que les enjeux et les objectifs de performance soient évidemment atteints dans le cadre de ce recensement.

UFPDG/Journées portes ouvertes

Les militantes exposent leurs compétences

M.A.M
Libreville/Gabon

LES apprenantes de l'école de la maison de la femme de Libreville ont organisé, dernièrement, des journées portes ouvertes. Occasion pour les intéressées d'exposer toutes leurs réalisations effectuées lors de leur formation à mi-parcours. Lesdites journées se

sont tenues au moment où militantes et encadreuses prennent des vacances pour une période de deux mois. En présence de la coordinatrice nationale des maisons de la femme, Clémence Loupdy et de quelques membres du Bureau national de l'Union des femmes du Parti démocratique gabonais (UFPDG), les militantes ont présenté leurs pro-



Une apprenante faisant la démonstration de ses compétences.

duits issus de différents domaines. Notamment, coupe et couture, coiffure-esthétique, décoration, restauration, etc. Clémence Loupdy a tenu, à cet effet, à préciser le bien-fondé de ces formations initiées par le parti au pouvoir. Selon elle, le but de ces journées est de "montrer à l'opinion publique ce que l'UFPDG est capable de faire. Notre objectif c'est de faire en sorte que nos

militantes soient formées. Et, en étant formées, l'objectif que nous poursuivons c'est de les sortir de la précarité. Elles sont formées, elles ont un petit métier, elles peuvent s'installer à leurs propres comptes et, à travers cela, nourrir leur famille". Soulignons que ces apprenantes devront reprendre leur formation dès septembre pour la fin du programme 2018-2019.